



Compte rendu de la réunion de bureau du 28 mai.

Etaient présents : Fred, Miluce, Daniel, Yves, Jean-Luc, Bernard et Alain.

Etait excusée : Fabienne

Compétitions

FETE DE L'ETE : SAMEDI 20 JUIN :

Fabienne se renseigne pour la possibilité de faire des fouées ainsi que pour le vin.

Léo a proposé de prêter une petite sono avec lecteur de CD. Sa proposition est appréciée et acceptée (évitant ainsi de nous polluer avec le pot d'échappement de la voiture de Fabienne...)

Une fiche d'inscription sera affichée au club house et une réunion préparatoire est fixée pour les membres du bureau le 11 juin.

GESTION DES DEPARTS DES COMPETITIONS :

La gestion des départs des compétitions du dimanche se fait le samedi à 10h30.

Pour la compétition du	31 mai	Bernard et Fabienne
« « «	7 juin	Yves, Bernard et Fabienne
« « «	14 juin	Bernard et Fabienne
« « «	20 juin	A voir
« « «	27 juin	Yves, Bernard et Fabienne

GESTION DES DEPARTS (MISE AU POINT) :

Suite à certains « rôles » ou mécontentements concernant la gestion des départs des compétitions et la composition des équipes, l'AS tient à rappeler que normalement les équipes sont constituées automatiquement par le logiciel de la fédération. Or, nous essayons de tenir compte des desideratas d'un certain nombre de gens, mais effectivement à l'impossible nul n'est tenu !

Entre ceux qui exigent de partir tôt, ceux qui veulent partir tard, ceux qui souhaitent partir pas trop tard, voire pas trop tôt, ceux qui ne veulent pas jouer avec untel ou untel, ceux qui ne veulent pas jouer avec des femmes etc... nous essayons de faire au mieux, mais si cela ne convient pas, nous nous remettrons au tirage automatique.

Divers

PIQUETAGE ET PEINTURE :

- ✓ Toutes les bonnes volontés sont sollicitées le vendredi 12 juin à 9h00 pour le piquetage et la peinture des piquets blancs ainsi que des cabanes.

TROU N°2 – OBSTACLE D'EAU A DROITE :

- ✓ Afin de donner une solution de dégagement aux joueurs qui se trouvent dans l'obstacle directement derrière le bois et en cas de balle injouable dans ce bois, l'obstacle d'eau s'étendra à l'infini vers le bois.

Une balle dans le bois devra donc être jouée en respectant les règles 13-4 et 26-1

Dans le cas où vous verriez des arbres bleus, l'AS vous conseille de consulter rapidement.

MESURES FISCALES EN MATIERE DE BENEVOLAT :

- ✓ L'article 41 de la loi du 6 juillet 2000, permet aux bénévoles qui le souhaiterait, de faire don à l'association de leurs frais de déplacement et de bénéficier d'une réduction d'impôts sous certaines conditions.

La gestion du cumul annuel sera assurée par le trésorier de l'association qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La prochaine réunion de bureau est fixée au Jeudi 2 juillet à 18h00 au Club House.